

Assemblée ordinaire tenue, le 2 août 2013 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Berthiaume, monsieur Gaëtan Lalande, monsieur Robert Bélanger, monsieur Gilles Payer et madame Nicole Tousignant.

Madame Doris Larose est absente.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

13-08-17147 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité.

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h35.

Adoptée.

13-08-17148

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adoptée.

13-08-17149 Lecture et adoption des procès-verbaux du 5 juillet 2013

Il est **résolu** à l'unanimité.

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2013 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

FINANCES

13-08-17150 Lecture et adoption des comptes du mois de juillet 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de juillet 2013 au montant de 183 207,28 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16915 à 16987 et prélèvements no 3344 à 3372 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 719,42\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées

Adoptée.

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois juillet 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juillet 2013 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 53 403,91\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de juillet 2013.

Claire Dinel, dir.-géné.

Claire Dinel, dir.-gén.

13-08-17151 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée.

<p>PÉRIODE DE QUESTIONS Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.</p>

ADMINISTRATION

<p>Correspondance ***Le détail de la correspondance du mois de juillet 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 2 août 2013 »</p>

13-08-17152 Contribution à la tragédie au lac Mégantic

Attendu que la tragédie survenue à Lac Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

Attendu que devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'exemple du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

Attendu que l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicomis « Tragédie/Lac Mégantic 2013 »;

Attendu que la municipalité de Duhamel est solidaire de la municipalité de Lac Mégantic;

Attendu que la municipalité de Duhamel souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal de Duhamel verse un montant de 500\$ à l'UMQ au fonds en fidéicommiss « Tragédie/Lac Mégantic ».

Adoptée.

13-08-17153 Appui à l'A.C.P.D.- installation de quais sur cinq lacs

Attendu que l'Association de l'A.C.P.D. souhaite procéder à l'installation de quais flottants sur cinq lacs ensemencés par l'A.C.P.T.A.;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles demande l'appui de la municipalité dans ce projet;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal appuient l'Association de l'A.C.P.D. dans le projet d'installation des cinq quais.

Adoptée.

Congrès FQM 2013

Étant donné les élections, aucun élu ne participera au congrès du F.Q.M. qui se tiendra à la fin septembre 2013.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable fait la lecture du rapport du département de sécurité publique.

13-08-17154 Téléphonie Rogers

Attendu qu'une augmentation de la population est effective durant la période estivale;

Attendu qu'une baisse de réceptivité sur le territoire de la municipalité de Duhamel est évidente durant cette même période;

Attendu que les citoyens de la municipalité de Duhamel doivent avoir accès au service d'urgence dont le 911 en tout temps;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La municipalité de Duhamel informe la firme Rogers de la baisse de réceptivité durant la période estivale sur le territoire de la Municipalité

Et

Que des solutions soient envisagées afin que la réceptivité soit meilleure sur le territoire.

Adoptée.

13-08-17155 Installation de bornes sèches sur le territoire

Attendu que Conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de Papineau a adopté son Schéma de couverture de risques incendie le 18

février 2009 lequel est entré en vigueur le 26 août 2009.

Attendu que d'après ce schéma, la MRC doit réaliser son plan de mise en œuvre régional (PMOR) et soutenir les municipalités situées sur son territoire dans le cadre de la réalisation de leurs plans de mise en œuvre locaux (PMO) respectifs.

Attendu qu'une clause dans le schéma de couvertures de risques stipule que des bornes sèches doivent être installées dans un rayon de 8 km de la caserne d'incendies municipale;

Attendu que la municipalité de Duhamel doit se conformer au schéma couverture de risques de la MRC de Papineau;

Attendu que suite à la réglementation provinciale, les membres du comité de sécurité publique recommandent l'installation de bornes sèches aux endroits suivants :

- Lac Doré chez monsieur Marc Pitre
- Ruisseau Iroquois et chemin Tour-du-Lac
- Chemin Club des douzes
- Quai public (Lac Gagnon)
- Chemin Camille Poliquin

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent l'installation de bornes sèches aux endroits mentionnés précédemment.

Adoptée.

13-08-17156 Servitude de passage pour la propriété de monsieur Pitre

Attendu qu'une borne sèche devra être installée sur la propriété de monsieur Pitre située au 105, croissant Doré;

Attendu qu'une servitude de passage devra être conclue entre le propriétaire et la municipalité;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent madame Claire Dinel, directrice générale et monsieur David Pharand, maire à procéder à la signature du contrat notarié pour la servitude de passage entre le propriétaire et la municipalité et remercient monsieur Pitre de sa générosité envers la population de la municipalité de Duhamel.

Et que,

Les frais notariés soient défrayés par la municipalité de Duhamel.

Adoptée.

13-08-17157 Formation autopompe

Attendu que deux pompiers souhaitent suivre la formation autopompe;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Monsieur Jean-Claude Bernard et Camille Martin soient autorisés à suivre la formation autopompe au coût de 640\$ par pompier.

Adoptée.

13-08-17158 Fin d'emploi de monsieur Maxime Lapointe-Fournier à titre de pompier volontaire

Attendu que monsieur Maxime Lapointe-Fournier a été engagé en tant que pompier volontaire au Service d'incendies de la municipalité de Duhamel en 2005;

Attendu que monsieur Maxime Lapointe-Fournier n'est plus disponible pour occuper le poste de pompier volontaire;

Il **est résolu** à l'unanimité

Que

Les membres du Conseil municipal acceptent la démission de monsieur Maxime Lapointe à titre de pompier volontaire;

Et qu',

Une lettre de remerciement soit acheminée à monsieur Maxime Lapointe-Fournier pour le bon travail accompli à titre de pompier volontaire.

Adoptée.

VOIRIE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

13-08-17159 Servitude de passage pour la propriété de monsieur Racicot

Attendu que des problèmes d'écoulement des eaux sévissent sur le chemin du Lac Doré Nord près de la propriété de monsieur Racicot située au 1167, chemin Lac Doré Nord;

Attendu qu'un bassin de rétention devra être aménagé sur la propriété de monsieur Racicot;

Attendu qu'une servitude de passage devra être conclue entre le propriétaire et la municipalité;

Il **est résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent madame Claire Diné, directrice générale et monsieur David Pharand, maire à procéder à la signature du contrat notarié pour la servitude de passage entre le propriétaire et la municipalité et remercient monsieur Racicot de sa générosité envers la population de la municipalité de Duhamel.

Et que,

Les frais notariés soient défrayés par la municipalité de Duhamel.

Adoptée.

13-08-17160 Liste des travaux prioritaires sur le réseau supérieur

Attendu que la MRC de Papineau présente annuellement au MTQ les priorités de son territoire en la matière de travaux prioritaires à exécuter sur le réseau supérieur;

Attendu que la liste des travaux à exécuter sur le territoire de la municipalité de Duhamel doit être acheminée avant le 11 septembre

prochain, soit avant la tenue du Comité de Transport de la MRC de Papineau;

Attendu que des travaux de dynamitage doit être effectué sur la route 321 à l'intersection du Lac Doré Sud;

Attendu qu'une augmentation de panneaux de signalisation devra être effective sur la route 321;

Il **est résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil recommande au comité de Transport de la MRC de Papineau les travaux suivants : dynamitage et augmentation de panneaux de signalisation sur la route 321;

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport du comité : Le conseiller responsable transmet verbalement le compte rendu de la réunion du comité du département d'hygiène du milieu.

Compte rendu sur l'état de l'eau potable

Un certificat d'analyse officiel de l'eau potable est déposé aux membres du comité.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport du comité : Aucun rapport n'est déposé aux membres du comité.

Avis de motion – Plan d'urbanisme et de développement durable numéro 2013-04

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant entièrement le plan d'urbanisme numéro 2004-19 et ses amendements, tels que présentés au projet de règlement, résolution numéro 13-07-17137. Il y aura dispense de lecture.

Avis de motion – Règlement de zonage numéro 2013-05

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant entièrement le plan de règlement de zonage numéro 2004-021 et ses amendements, tels que présentés au projet de règlement, résolution numéro 13-07-17139. Il y aura dispense de lecture.

Avis de motion – Règlement de lotissement numéro 2013-06

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant entièrement le règlement de lotissement numéro 2004-022 et ses amendements, tels que présentés au projet de règlement, résolution numéro 13-07-17143. Il y aura dispense de lecture.

Avis de motion –Règlement de construction numéro 2013-07

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant entièrement le règlement de construction numéro 2004-23 et ses amendements, tels que présentés au projet de règlement, résolution numéro 13-07-17142. Il y aura dispense de lecture.

Avis de motion – Règlement de dérogations mineures numéro 2013-08

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant entièrement le règlement de dérogations mineures numéro 2004-025 et ses amendements, tels que présentés au projet de règlement, résolution numéro 13-07-17144. Il y aura dispense de lecture.

Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats numéro 2013-09

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant entièrement le règlement de permis et certificats numéro 2004-020 et ses amendements, tels que présentés au projet de règlement, résolution numéro 13-07-17138. Il y aura dispense de lecture.

Avis de motion – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2013-10

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gaëtan Lalande, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant entièrement le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2004-026 et ses amendements, tels que présentés au projet de règlement, résolution numéro 13-07-17141. Il y aura dispense de lecture.

13-08-17161 Appui à la propriété située au 2772, chemin du Brûlé

Attendu que le propriétaire résidant au 2772, chemin du Brûlé demandent l'appui de la municipalité de Duhamel afin d'acquérir le terrain situé à l'arrière du lot 226 sud et une petite partie du lot 227 (3 mètres);

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les membres du Conseil municipal appuient le propriétaire du lot situé au 2772, chemin du Brûlé dans la démarche d'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles.

Adoptée.

13-08-17162 Abris d'hiver pour véhicule (tempos)

Attendu que la municipalité de Duhamel a procédé à l'envoi d'un avis d'information aux propriétaires sur le territoire de la municipalité de Duhamel possédant un abri d'hiver pour véhicule (tempos) au mois de juin dernier;

Attendu que les propriétaires concernés ont été avisés de leur non-conformité à la réglementation de zonage tel que stipulé à l'article 11.2, Chapitre 11 concernant les abris d'hiver pour véhicule (tempos);

Attendu que les propriétaires devaient enlever et remiser leur abri d'hiver pour véhicule (tempos) avant le 21 juin 2013;

Attendu qu'en date du 31 juillet 2013, trois propriétaires d'abris d'hiver pour véhicule (tempo) ne se sont toujours pas conformés à la dite réglementation de zonage;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à entreprendre des recours juridiques pour les trois propriétaires contrevenant à la réglementation ayant pour matricule F-1795-36-2615, F-1895-09-6281, F-1895-07-6977.

Adoptée.

13-08-17163 Projet d'aménagement des bandes riveraines

Attendu l'offre de service de l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite nation et Saumon pour l'année 2013 au sujet de la mise en valeur et la santé de l'eau de nos rivières et de nos lacs;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre de service de l'OBV RPNS à savoir :

- Partenaire financier volet ruisseau au montant de 500\$

Qu'

Un budget de 4500\$ soit alloué dans les projets de bandes riveraines et aménagement des barrages de castor.

Adoptée.

13-08-17164 Appui pour les zones inondables sur le territoire de la MRC de Papineau

Attendu les difficultés pour plusieurs municipalités de la MRC de Papineau à établir avec une précision adéquate les limites des zones de contraintes, types de sols, zones inondables, avec les outils inadéquats qu'elles ont en leur possession;

Attendu que c'est sous la responsabilité de la MRC de Papineau d'établir ces zones au schéma d'aménagement;

Attendu qu'une partie du travail a déjà été réalisée pour certains secteurs du territoire de la MRC (rivière des Outaouais, rivière Petite-Nation, ...);

Attendu qu'il y a une demande grandissante de demande de permis de construction, rénovation etc., soit en bordure des lacs, cours d'eau et autre localisation, les municipalités se retrouvent à ne pas pouvoir émettre un permis dans les zones à risques;

Attendu que le refus d'émettre un permis cause une problématique importante aux propriétaires ainsi qu'au développement économique des municipalités locales;

Attendu qu'il est primordiale pour les municipalités locales de pouvoir identifier avec précision les limites de ces zones pour pouvoir divulguer l'information adéquatement, de façon à éviter tout préjudice aux propriétaires concernés;

Attendu que même les professionnels tels que les arpenteurs géomètres n'osent pas se prononcer sur les limites de ces zones de contraintes faute d'information précises;

Il est **résolu** unanimement

QUE,

La Municipalité de Duhamel demande à la MRC de Papineau d'étudier les options envisagées dans le but de fournir une information utilisable et cartographiée avec précision dans les zones de potentiel de développement de son territoire pour présentation au Conseil des maires en ce qui a trait aux zones de contraintes : zones inondables et leurs cotes de crue respectives;

Adoptée.

13-08-17165 Appui à une motion pour la restriction des embarcations sur les lacs et les rivières

Attendu qu'une motion a été présentée par monsieur Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle, à la Chambre des Communes le 19 avril dernier concernant la gestion des embarcations sur les lacs et rivières du Québec;

Attendu que la motion vise la révision du Règlement sur les restrictions des bâtiments;

Attendu que monsieur Marc-André Morin demande un appui des régions environnantes;

Il est **résolu** unanimement

Qu'une lettre d'appui soit acheminée à monsieur Marc-André Morin, député de Laurentides- Labelle concernant la révision de Règlement sur les restrictions des bâtiments.

Adoptée.

13-08-17166 Stratégie de développement de la villégiature sur six lacs de Duhamel : Demande de la MRC de Papineau

Attendu que le ministère des Ressources naturelles (MRN), en partenariat avec la Commission régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire de l'Outaouais (CRNTO), consulte la MRC de Papineau sur sa stratégie de développement de la villégiature privée sur le territoire public de l'Outaouais;

Attendu qu'une proposition de lacs à développer au niveau villégiature fut soumise par la MRC de Papineau à l'effet de développer les lacs Caël, Petit lac Preston, Lac Iroquois, Lac Bourgeois, Lac Elmitt et Lac Chevreuil en première rangée;

Attendu que les membres du Conseil municipal privilégient le développement des zones en 2^e et 3^e rangée et demandent le retrait de cinq lacs recommandés par le MRN et le CRNTO en collaboration avec la MRC de Papineau à l'exception du lac Iroquois étant donné le manque d'infrastructures municipales et les coûts élevés reliés à ce développement;

Attendu que les membres du Conseil municipal souhaitent conserver un potentiel de développement à venir notamment que certains lots existants au Lac Gagnon sont propices au développement en 1^{ère} rangée et qu'une pénurie de lots subsiste en 2^e et 3^e rangée;

Attendu que les membres du Conseil municipal privilégient le développement des zones en 2^e et 3^e rangée soit en périphérie du chemin Iroquois à proximité du Lac Iroquois, chemin Tour-du-Lac Ouest à proximité du Lac Simon et chemin du Lac-Gagnon Ouest à proximité du Lac Gagnon;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les membres du Conseil municipal privilégient plutôt le développement des zones en 2^e et 3^e rangée en périphérie des chemins Iroquois à proximité du Lac Iroquois, chemin Tour-du-Lac Ouest à proximité du Lac Simon, chemin du Lac-Gagnon Ouest à proximité du Lac Gagnon ainsi que certains lots existants en 1^{ère} rangée au Lac Gagnon.

Et que,

Les cinq lacs suivants soit le lac Caël, le Petit lac Preston, le lac Bourgeois, le lac Elmitt et le lac du Chevreuil soient retirés de la proposition du MRN et du CRNTO en conservant le lac Iroquois.

Adoptée.

DÉPARTEMENT DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Rapport du comité : Aucun rapport n'est déposé.

13-08-17167 Programme MADA : Politique familiale et municipalité amis des aînés

Attendu que la municipalité de Duhamel a mandaté monsieur David Pharand à titre de personne ressource du Conseil municipal lors de sa réunion régulière du 5 avril dernier par le biais de la résolution numéro 13-074-17065.

Attendu que le programme MADA demande qu'un fonctionnaire soit autorisé à représenter la municipalité dans le suivi administratif de la démarche;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que,

Madame Claire Diné, directrice générale soit désignée la fonctionnaire autorisée à mettre en œuvre la politique familiale et municipalité amis des aînés et à représenter la municipalité dans le suivi de la demande financière.

Adoptée.

13-08-17168 Festival de la marche

Attendu que Le Festival de la marche est un événement provincial administré par la Fédération québécoise de la marche qui a toujours lieu à un nouvel endroit à chaque année et se déroule sur une période de deux jours, tel que mentionné dans le document ci-joint, intitulé: « Festival de la marche ».

Attendu que la Municipalité de Duhamel possède plusieurs kilomètres de sentiers pédestres;

Attendu que la date butoir pour présenter une demande est le 12 août 2013;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les membres du Conseil municipal appuient la mise en candidature de la Municipalité de Duhamel pour le Festival de la marche qui aura lieu en 2014.

Adoptée

Souper reconnaissance 1^{er} septembre

Une soirée reconnaissance est organisée dans le cadre de la Fête champêtre afin d'honorer les employés ayant plus de 20 années d'ancienneté au sein de la municipalité de Duhamel et les personnes issues de différentes organisations ayant contribué de façon remarquable au développement de la municipalité de Duhamel.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-08-17169 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée se termine à 21h10

Adoptée.

—

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale